



Commune de Jarcieu

(Isère)

SALLE DES FETES SEYVE BUISSET
FICHE DESCRIPTIVE
ET
CONSIGNES RELATIVES A L'UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATERIEL
(Mise à jour faite le 20/01/2023)

SURFACE : 250 M²

Nombre de personnes maximal autorisé :

- 150 assis

Activités autorisées : Manifestations culturelles et loisirs - Réunions, congrès, réceptions - Réunions de famille - Pratiques sportives – Concert ou spectacle assis

Activités interdites :

1 - DESCRIPTIF DES LOCAUX ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

Etat des lieux à l'entrée : se fera le _____ à _____.

Etat des lieux à la sortie : se fera le _____ à _____.

Les chaises et pieds de tables sont entreposés à gauche de l'entrée principale.

Les plateaux tables sont stockés sous la scène sur des chariots. Empilés par 10.

ATTENTION : une fois les tables mises en place et les chariots rangés sous la scène, le placard doit impérativement être refermé à clé et la clé doit être rangée à sa place dans le placard bas de la salle de réunion (sous le chauffe-eau).

Ces consignes de sécurité sont à respecter absolument pour empêcher les enfants d'y entrer et d'y rester bloquer en cas d'incendie ou autre.

OFFICE – BUVETTE

Equippé d'un frigo qu'il faut laisser débrancher après usage.

Possibilité de mettre le petit chauffe-eau en marche en cas de besoin. A éteindre IMPERATIVEMENT avant le départ de la salle.

Sur le côté de l'armoire électrique, on trouve les interrupteurs MARCHE/ARRET :

- Du chauffage
- De l'éclairage
- A éteindre IMPERATIVEMENT avant le départ de la salle.

SCENE :

La scène est équipée d'un coffret mural pour brancher la sonorisation et d'un coffret de scène pour autres branchements.

Un capteur à décibels est installé et coupe l'alimentation électrique de la scène si le son est supérieur aux normes en vigueur.

Vigilance : Risque de chute si la porte du fond est ouverte. Elle est plus haute que la rue.

SALLE DE REUNION :

Après chaque utilisation, laisser 8+2 tables au centre et ranger les 20 chaises par pile.

Elle est équipée d'un frigo, 1 cuisinière 4 feux vitrocéramique + 1 four, 1 bac inox et un chauffe-eau

Les associations bénéficient du matériel entreposé dans le placard des associations

Matériel disponible : Appareil à saucisses chaudes – cafetière électrique - 30 petites tables rondes - vaisselle
La réservation doit être faite auprès du secrétariat de la Mairie.

Les autres placards sont destinés aux associations jarciérouises : Mélodie d'automne, Setenta, Don du sang, etc...

Pour le chauffage : Mise en route du radiateur thermique et possibilité d'utiliser également les radiants fixés au plafond (programmés pour 2 heures) utiles notamment pour les réunions assises autour des tables

PETITE SALLE DE REUNION :

3 tables au centre et les chaises empilées au fond de la salle.

2 – ENTRETIEN DES LOCAUX ET HYGIENE

Après la manifestation :

- Tous les locaux devront être rangés, balayés et lavés.

Les éponges, sacs poubelles, serviettes et produits d'entretien sont à la charge du locataire.

- Les tables doivent être lavées, essuyées et rangées sur les chariots. Le rangement sous la scène ne pourra se faire qu'après l'état des lieux sortant lorsque le contrôle de la propreté aura été fait.

- Les ordures sont à mettre dans les poubelles du local.

Le Tri Sélectif est obligatoire : emballages – verres – papiers sont à jeter dans les containers de Tri situés derrière la Salle Polyvalente

- Les abords de la salle devront être nettoyés. Aucun déchet. Aucun mégot de cigarette

- Vérifier que l'éclairage intérieur et extérieur soit éteint au moment du départ et que les abords extérieurs ne soient pas encombrés de déchets Importants.

Tous matériel détérioré ou manquant (extincteur, vitres, armoire électrique, portes, murs, miroirs, bars, etc...) sera facturé au locataire

3 – ACCES

L'ouverture et la fermeture se font par la porte principale avec la clé remise à l'état des lieux entrant.

Il n'y a pas d'alarme.

Les barres anti-intrusion sont à enlever des sorties de secours avant la manifestation et à remettre à la fermeture des locaux

4 – ECLAIRAGE – ELECTRICITE

Des prises 220 V sont réparties en nombre important dans la salle et annexes ainsi que des prises 380 V de 32 ampères.

5 – VENTILATION – CHAUFFAGE – CLIMATISATION

La mise en route du chauffage se fait dans l'office - buvette

Les consignes générales de sobriété énergétique sont applicables pour les bâtiments communaux :

- T°C des locaux en utilisation quotidienne réglée à 19°C
- T°C abaissée à 17°C maxi dès la fin de la présence
- T°C abaissée à 15°C maxi en cas de non-utilisation prolongée

Des thermomètres seront placés pour permettre le respect des T°C

La T°C des ballons d'eau chaude est ajustée aux normes en vigueur (50 / 60°C

S'ajoutent les simples gestes de bon sens : fermeture des portes, coupure des éclairages inutiles, arrêt des appareils électriques, ...

6 – CONSIGNES DE SECURITE

<u>Consignes de sécurité</u>	
Sécuriser la salle	<ul style="list-style-type: none">- respecter les capacités d'accueil de chaque salle (places assises/debout)- s'assurer que l'agencement de la salle ne compromette pas l'évacuation rapide du public
Prévoir l'évacuation du public	<ul style="list-style-type: none">- veiller que les issues de secours demeurent visibles en tous points de la salle- vérifier que les accès aux issues et escaliers de secours soient bien dégagés- s'assurer qu'aucun véhicule n'obstrue les accès aux bâtiments
Sécuriser la manifestation	<ul style="list-style-type: none">- ne pas modifier, ni surcharger, les installations électriques- n'apposer aucune décoration sur les murs. Tout ornement est strictement interdit sur le cordeau et le rail électrique actionnant le rideau de la scène de la salle polyvalente.- proscrire l'usage de toute flamme nue (feux, torches, bougies...)- en cas d'installations techniques particulières, solliciter préalablement l'avis des Services Techniques Municipaux.- savoir où se trouvent les extincteurs et le déclenchement des alarmes
Alarme et Désenfumage	En cas d'incendie : Déclencher l'alarme (déclencheurs manuels). Activer les commandes d'évacuation de fumée : <ul style="list-style-type: none">- Soit une par une manuellement avec la manivelle rangée dans le placard bas de la salle de réunion (sous le chauffe-eau)- Soit toutes simultanément en appuyant sur le déclencheur au niveau des boîtiers rouges situés sous les fenêtres
Appliquer les premières consignes	<ul style="list-style-type: none">- procéder à l'évacuation du public en ouvrant les portes de secours- alerter les secours- appeler le numéro d'astreinte 07 56 27 14 37
Extincteurs	Répartis dans la salle et les annexes

RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS : 18 - SAMU : 15 - POLICE : 17 - MOBILE : 112

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de cette fiche descriptive et s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

Document établi en deux exemplaires originaux

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »